



Modif de jardin (jouiss Excl) suite à travaux de corpo

Par Samla

Bonjour,

Notre copro a voté des travaux de reprise d'étanchéité des sols au RDC, incluant les 2 entrées de l'immeuble et les 4 jardins à jouissance exclusive des proprio habitant les appartements des RDC (dont je fais partie). Ces travaux ont nécessité de casser les carrelages, la dalle de béton, puis de changer les couches d'étanchéité, ensuite de couler une nouvelle dalle de béton et enfin de remettre du carrelage; Or, le CS a fait le forcing pour ne pas remettre de carrelage dans les jardins arguant que la copro n'a pas à payer pour "l'esthétique" des jardins à jouissance exclusive. Seules les 2 entrées ont été carrelé et les jardins restent avec la dalle de béton à nue.

En temps que copropriétaire ayant la jouissance exclusive d'un des jardins, ai-je le droit d'exiger que la copro prenne en charge la pose du carrelage? Ou cette pose est-elle à mes frais?

D'avance merci pour votre aide.